

suit en collaboration constante avec les Sociétés sœurs du monde entier et avec l'aide de sections de la Croix-Rouge du Canada et d'autres pays. Par l'intermédiaire des bureaux d'enquêtes, on a retrouvé 892 personnes recherchées par leur famille ; on a aussi fourni une aide aux invalides et aux enfants qui voyagent seuls.

Si ces quelques indications ne donnent qu'un pâle reflet de l'activité de la Croix-Rouge au Canada, elles permettent cependant de constater combien est vivant l'idéal humanitaire dans le pays, cet idéal que W. Stuart Stanbury s'efforçait de répandre toujours plus largement, tant par son action pratique elle-même que par ses exposés théoriques. On se souviendra en effet, qu'il publia une brochure qui résume « Les principes de la Croix-Rouge » tels que les a exposés M. J. Pictet, directeur au CICR, dans un ouvrage qui porte ce titre.

ETHIOPIE

Sous le titre « Ethiopian Red Cross School of Nursing », la Croix-Rouge éthiopienne vient de publier un rapport couvrant les activités de cette école d'infirmières, du 11 septembre 1961 au 11 septembre 1962. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler à nos lecteurs ¹ l'importance qu'attache la Société nationale au bon fonctionnement de l'école ainsi qu'à une préparation approfondie du personnel infirmier, répondant en cela au vœu de l'empereur Haïlé Sélassié, qui s'intéresse vivement à tout ce qui se fait dans ce domaine.

Le rapport que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs donne une intéressante vue d'ensemble, aussi bien du point de vue

¹ Voir *Revue internationale*, mai 1953, septembre 1959, août 1961.

pédagogique qu'administratif. Les postes de directrice et d'institutrice de cette école sont occupés par des femmes, respectivement une Suédoise et une Éthiopienne. Cette dernière a été nommée, en 1962, membre du Conseil des Directeurs de la Croix-Rouge éthiopienne et « chairman » de l'Association des infirmières éthiopiennes. Au cours de l'année, vingt-six étudiantes ont suivi les cours, et treize d'entre elles appartenant aux classes supérieures passèrent avec succès l'examen d'Etat et obtinrent un emploi dès qu'elles eurent reçu leur diplôme.

Initiative intéressante, des campagnes de recrutement donnent aux élèves des écoles secondaires de jeunes filles les éclaircissements utiles concernant l'enseignement infirmier. De plus, quelque 50 jeunes filles de ces mêmes écoles secondaires se sont rendues, au cours d'une journée publique organisée à leur intention, à l'école d'infirmières de la Croix-Rouge éthiopienne où elles étudièrent, d'une manière plus directe, les particularités de l'enseignement qu'elles pourraient suivre. L'examen d'admission comprend les matières suivantes : arithmétique, anglais, capacités générales ; en juillet 1962, 32 élèves se sont présentées à l'examen organisé par l'école d'infirmières de la Croix-Rouge éthiopienne, et 17 d'entre elles ont été reçues.

Le programme de la classe « Junior » comprend des cours sur des sujets médicaux, des démonstrations, des expériences de laboratoire, etc. En 1962, toutes les étudiantes ont passé leurs examens avec succès.

Le programme des « Seniors » comprend, entre autres, des cours sur les soins chirurgicaux, les soins médicaux, l'éthique en matière de soins, l'histoire des techniques infirmières, l'orthopédie, les soins en obstétrique, la chirurgie spéciale, la santé mentale, la santé publique, l'administration hospitalière, la nutrition. Le travail en équipe et les visites dans différentes institutions sont également compris dans le programme. Les étudiantes de la dernière session ont toutes été reçues.

Les exercices pratiques ont lieu dans les salles de l'hôpital Hailé Salassié I et sont répartis dans les stages suivants :

Médecine pour femmes	3 mois
Médecine pour hommes	3 mois

Chirurgie (hommes, femmes)	3 mois
Maternité	3 mois
Salles privées, médecine et chirurgie	1-2 mois
Département des malades ambulatoires	3 mois
Salle d'opération	3 mois
Laboratoire	1-2 mois
Pharmacie	1 mois
Radiologie	1 mois

Durant leurs exercices pratiques, les étudiantes sont dirigées par les infirmières en fonction et par le chef de clinique.

En plus des études susmentionnées, chaque étudiante consacre, au cours de ses exercices pratiques, 3 mois à la clinique pédiatrique et 2 mois au centre antituberculeux qui relève du ministère de la Santé publique. De plus, chaque étudiante doit passer de 4 à 6 semaines au Centre d'hygiène de la Mère et de l'Enfant de la municipalité d'Addis-Abeba, où elle travaille sous la surveillance du médecin de service, d'une infirmière et d'une assistante sociale. Elle participe à l'enseignement des mères en matière d'hygiène et au programme des visites à domicile.

Disons encore que, pendant leurs études, les étudiantes sont soumises à un contrôle médical et que, durant la période d'exercices pratiques à l'hôpital Hailé Sélassié I, elles sont soignées gratuitement en cas de besoin. La Croix-Rouge éthiopienne fournit à chacune de ses élèves un uniforme (celle-ci le remboursera au cours des premiers six mois qui suivront son entrée en fonctions) et lui alloue une certaine somme pour l'achat d'une paire de chaussures lorsqu'elle est encore étudiante, et pour un achat de même nature lorsqu'elle revêtira son uniforme d'infirmière diplômée. Enfin, cette Société donne à chaque étudiante une somme mensuelle comme argent de poche, et elle paie les frais de voyage des élèves de la classe des « Juniors » qui vont visiter leur famille à l'occasion des fêtes.

En lisant ce rapport, on constate que l'Ecole d'infirmières jouit d'un prestige certain, non seulement à l'intérieur du pays mais aussi au-delà des frontières. Elle est administrée avec compétence par la Société nationale avec l'aide de l'Agence suédoise pour l'Assistance technique et la Croix-Rouge suédoise ; d'autres Socié-

tés sœurs, notamment la Croix-Rouge canadienne, ont apporté une aide sous forme de matériel sanitaire et pédagogique. On voit combien est utile l'effort entrepris par la Croix-Rouge éthiopienne pour résoudre, au mieux des possibilités, ce grave problème de notre temps : le recrutement du personnel infirmier.

GUATEMALA

La *Revue internationale* a signalé déjà la belle activité de la Croix-Rouge du Guatemala, qui est intervenue à plusieurs reprises, dans des circonstances particulièrement difficiles, en faveur de détenus politiques internés dans son pays. Une mission qu'avait accomplie au Guatemala un envoyé du CICR, M. Jequier, en 1954, lors d'un conflit intérieur, eut pour effet sans doute de donner une base solide à une activité qui s'inspire des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, car celle-ci, en les invoquant, peut tenir aux gouvernements le langage du respect qui est dû à la personne de leurs adversaires politiques.

De plus, on sait que l'article 3 de la IV^{me} Convention de Genève de 1949 prévoit l'octroi d'un traitement humain aux victimes d'une répression et dispose expressément qu'un organisme impartial, tel que le CICR, pourra offrir ses services. C'est ainsi que M. Jequier, accompagné de deux représentants de la Croix-Rouge nationale, se rendit alors dans différents établissements pénitentiaires et prisons, où se trouvaient de nombreux internés et qu'il put, par la suite, non seulement communiquer ses impressions au ministre responsable, mais encore, appuyer les efforts de la Croix-Rouge du Guatemala ¹.

¹ *Revue internationale*, octobre 1954.